

### **Fiche 1**

[Présentation du service de visio sécurisée Prédice](#)

### **Fiche 2**

[Connexion du professionnel organisateur au bouquet de services Prédice](#)

### **Fiche 3**

[Utilisation du service de visio sécurisée depuis votre ordinateur](#)

### **Fiche 4**

[Bonnes pratiques à appliquer avec les usagers/les professionnels participants](#)



### Une question ? Une difficulté ?

- Contacter le support utilisateur :
  - Par internet : <http://support.esante-hdf.fr>
  - Par téléphone : 03 22 80 31 70 (lundi au vendredi de 8h à 20h / samedi de 8h à 12h)

# Fiche 1 – Présentation du service de visio sécurisée Prédice

Compte-tenu du contexte lié au Covid-19, l'ARS, en collaboration avec le Collectif SI MS et le GIP Sant& Numérique, met à disposition des professionnels des établissements et services médico-sociaux, **le service régional de visio sécurisée Prédice**.

## Dans quels cas utiliser ce service ?



Les professionnels organisateurs pourront ainsi assurer à distance et de manière sécurisée **une continuité d'accompagnement des usagers-résidents pendant la période de confinement et se coordonner avec d'autres professionnels (dits professionnels participants)**.

Il est à noter que :

- Ce service ne permet pas encore une communication à plus de deux interlocuteurs, l'échange de documents ou encore la programmation de rendez-vous. **L'invitation qui sera envoyée par le professionnel organisateur à l'utilisateur/au professionnel participant sera donc une invitation instantanée** (l'échange démarre donc dès l'invitation envoyée).
- En complément de ce service de visio sécurisée, les médecins peuvent utiliser le service de téléconsultation Prédice (entre un médecin et un patient et respectant l'Avenant 6).

## A qui est destiné le service de visio sécurisée Prédice ?

Pour utiliser le service de visio sécurisée, **les professionnels organisateurs sont nécessairement détenteur d'un numéro RPPS ou ADELI** au moment de la demande d'enregistrement et feront usage de ce service dans le cadre d'une activité en établissement et/ou service médico-sociaux.

## Quels sont les prérequis pour accéder au service depuis votre ordinateur ?

- **Prérequis sur le matériel :**
  - Un ordinateur
  - Un dispositif audio (casque avec micro dans l'idéal) et vidéo (webcam)
  - Une connexion internet haut débit
- **Prérequis sur le système d'exploitation :**
  - Windows 10 et plus
  - OS X 10.13 et plus
- **Prérequis sur les navigateurs internet :**
  - Chrome : compatible avec la version 80 minimum
  - Safari : compatible avec la version 11 minimum (version 12 recommandée)
  - Firefox : compatible avec la version 68 minimum
  - Edge : non compatible
  - Firefox : non compatible



A date, pour les professionnels organisateurs, **la visio sécurisée n'est pas disponible en mobilité** (sur smartphone).

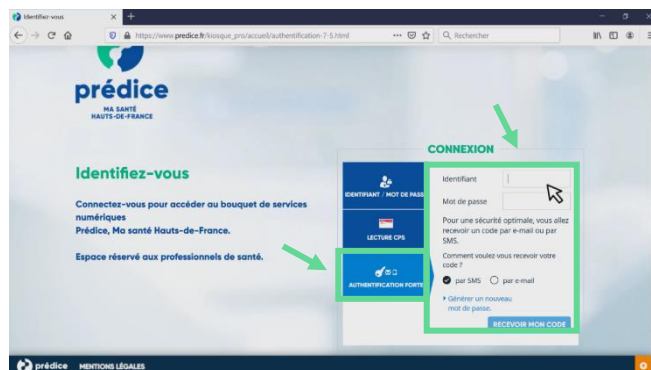
# Fiche 2 – Connexion du professionnel organisateur au bouquet de services Prédice

Votre identifiant et votre mot de passe vous ont été adressés par mail (à l'adresse communiquée lors de votre demande d'inscription).

- Dans votre navigateur, saisissez l'adresse <https://predice.fr>.
- Connectez-vous selon la modalité souhaitée.

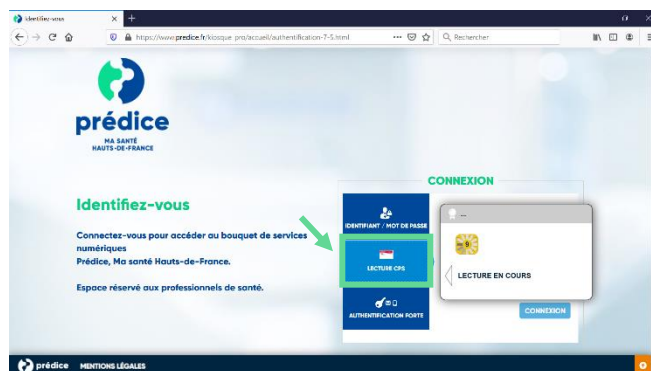
## Connexion par authentification forte

- Cliquez sur « **Authentification forte** ».
- Saisissez  **votre identifiant et votre mot de passe**.
- Choisissez  **si vous souhaitez recevoir votre code d'accès à usage unique soit par SMS, soit par mail** puis cliquez sur « **Recevoir mon code** ».
- Renseignez  **le code d'accès à usage unique** reçu par mail ou SMS selon la modalité choisie précédemment.



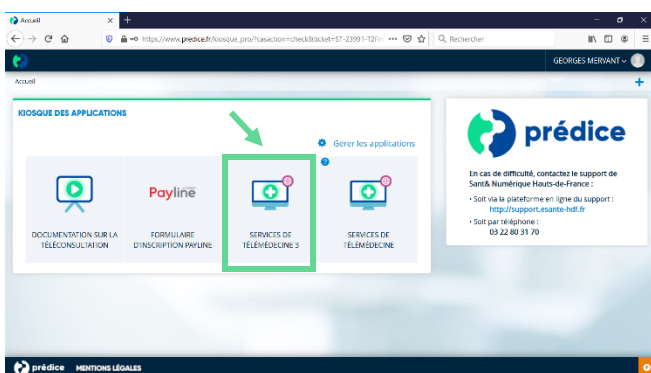
## Connexion par carte CPS

- Cliquez sur « **Lecteur CPS** ».
- Sélectionnez  **le certificat** puis cliquez sur « **Ok** ».
- Saisissez  **le code PIN de votre carte** puis cliquez sur « **Validez** ».
- Cliquez sur « **Connexion** ».



## Accès aux services

- Une fois connecté(e), choisissez  **le service auquel vous souhaitez accéder**.
  - Pour accéder à la visio sécurisée, cliquez sur « **Service de télé médecine 3** ».



- Pour en savoir plus, regardez  **la vidéo illustrant les modalités de connexion à Prédice** en flashant le QR code avec votre smartphone ou en cliquant sur celui-ci.

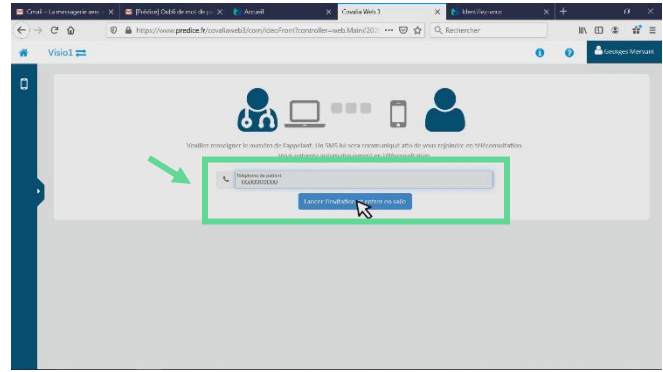


# Fiche 3 – Utilisation du service de visio sécurisée par le professionnel organisateur (depuis son ordinateur)

## Etape 1 – Envoyer un lien de connexion instantané à l'utilisateur ou à un professionnel participant


 L'utilisateur ou le professionnel participant doit disposer d'un smartphone.

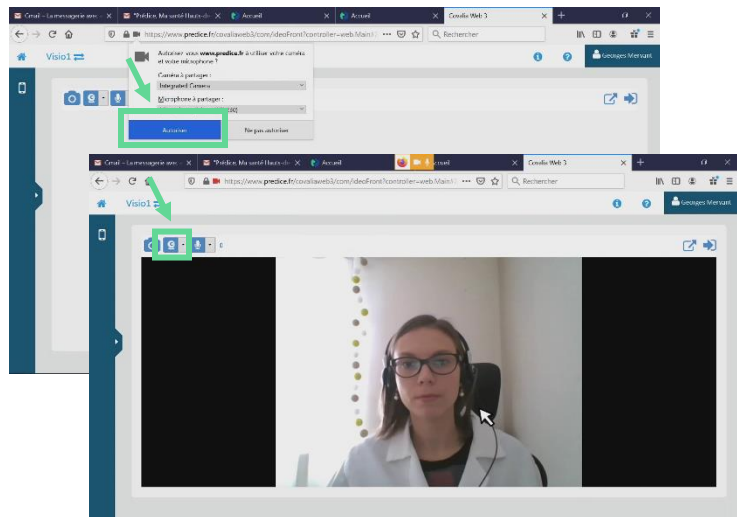
- Renseignez le **numéro de portable** de l'utilisateur ou du professionnel participant.
- Lancez l'invitation en cliquant sur « **Lancer l'invitation et entrer en salle** ».
- Un **SMS** est alors envoyé à l'utilisateur/au professionnel participant l'invitant à se connecter à la visio instantanée.



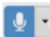

## Etape 2 – Entrer en visio sécurisée

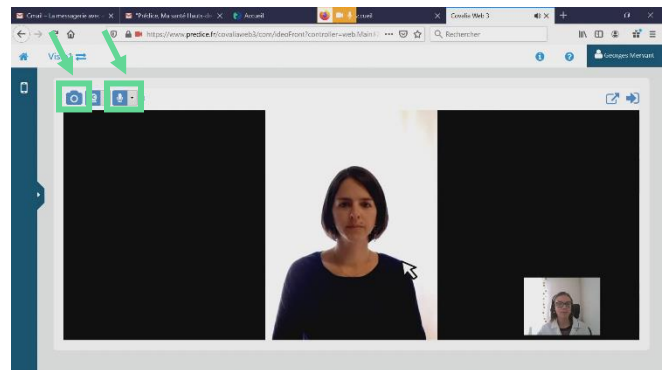
Une fois l'invitation instantanée envoyée, vous entrez directement en visio et l'échange peut alors démarrer.

- Autorisez le service à **accéder à votre caméra et à votre micro**.
- Si votre écran reste noir, utilisez le bouton  pour **activer ou changer votre caméra**.



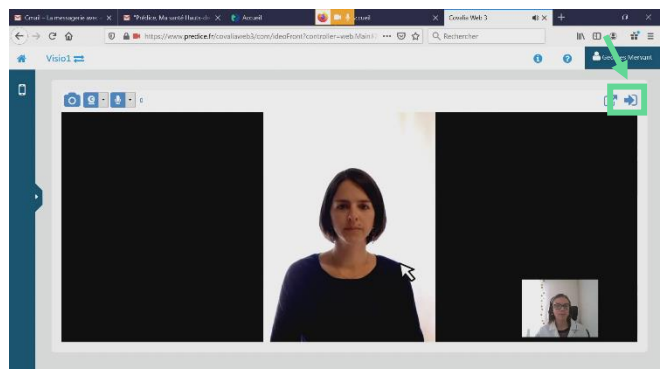
## Etape 3 – Echanger avec l'utilisateur ou le professionnel participant

- Si vous ne l'entendez pas ou qu'il ne vous entend pas, utilisez le bouton  pour **activer ou changer votre micro**.
- Si besoin, vous pouvez **prendre une photo** en utilisant le bouton .



## Etape 4 – Quitter la visio sécurisée

- Pour **quitter la visio**, utilisez le bouton .



→ Pour en savoir plus, regardez la **vidéo d'utilisation du service** en flashant le QR code avec votre smartphone ou en cliquant sur celui-ci.

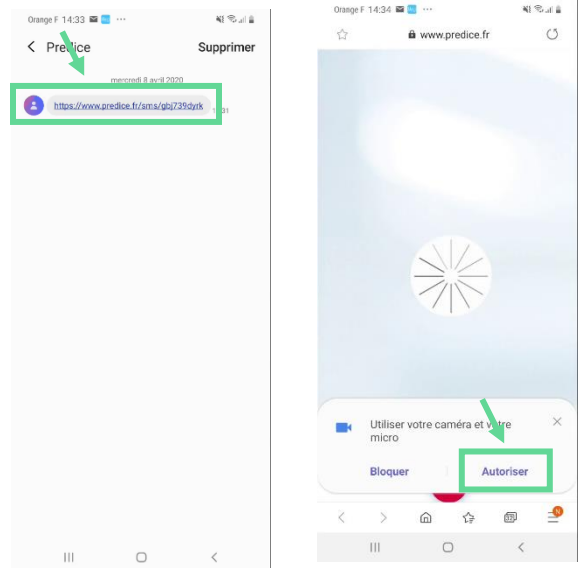


# Fiche 4 – Bonnes pratiques à appliquer avec les usagers/les professionnels participants



Le patient ou le professionnel participant utilisera son smartphone pour participer à la visio sécurisée.

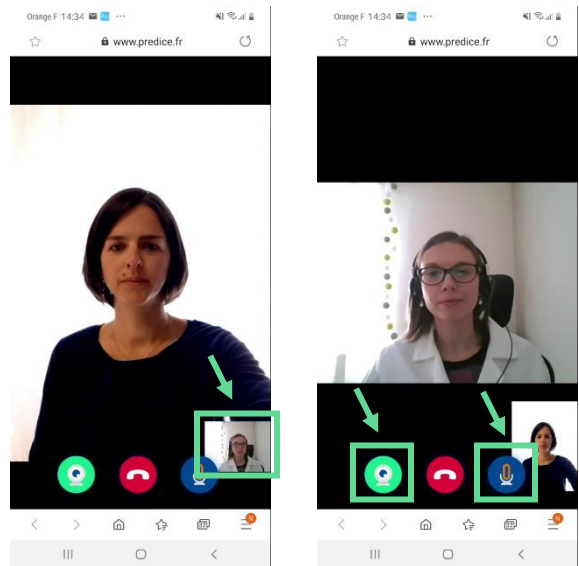
## En amont de la visio sécurisée

- Expliquer à l'utilisateur/au professionnel participant qu'il va recevoir **un SMS avec le lien de connexion instantané.**
- Précisez-lui qu'il doit autoriser **le service à accéder à sa caméra et à son micro.**



## Echanger avec l'utilisateur ou le professionnel participant

- Pour vous voir en plus grand, proposez-lui **d'agrandir votre vidéo** en cliquant dessus.
- Si vous ne voyez pas l'utilisateur/le professionnel participant, demandez-lui de **modifier l'orientation de sa caméra** en cliquant sur le bouton 
- Si vous ne l'entendez pas, demandez-lui de **vérifier que son micro est bien activé** en cliquant sur le bouton 



- Pour en savoir plus, regardez **la vidéo d'utilisation du service** en flashant le QR code avec votre smartphone ou en cliquant sur celui-ci.